



# Pour défendre les Services Publics, La FSU s'engage au quotidien



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
EN CENTRE VAL DE LOIRE

## FSU CENTRE-VAL DE LOIRE

35-37 AVENUE DE L'EUROPE  
BP30836  
41008 BLOIS CEDEX  
fsu.centre@fsu.fr  
site web : centre.fsu.fr

### SOMMAIRE

- Encart 1 :** Édito
- Encart 2 :** Le CSA, nouvelle instance  
Les CAP vivent encore  
Santé au travail
- Encart 3 :** Les instances : gestion des personnels et des moyens  
Les non-enseignants  
Jeunesse et sports
- Encart 4 :** Des candidates et candidats engagé-e-s au quotidien pour vous défendre et vous représenter
- Encart 6 :** Orientation, cheval de Troie du libéralisme  
Tri social à l'œuvre dans les lycées généraux et technologiques  
Défendre la formation professionnelle sous statut scolaire : un enjeu de société  
Les moyens pour les LP
- Encart 7 :** Carte scolaire du 1er degré des dotations insuffisantes  
Moyens second degré : 4 ans de mandat, 4 ans de luttes  
L'École pour tous : oui, mais pas à n'importe quel prix !
- Encart 8 :** La FSU s'engage pour tous les personnels et le système éducatif  
Votez pour la FSU

## Fier-e-s de nos combats : votez et faites voter pour la FSU

**D**u 1er au 8 décembre, l'ensemble des agents de la fonction publique sera appelé à élire ses représentants qui siègeront en Comités Sociaux d'Administration, en Commissions Administratives Paritaires ou en Commissions Consultatives Paritaires.

**Forte de la confiance que vous lui renouvez à chaque élection, la FSU est majoritaire et siège dans toutes les instances où sont présents des représentant-e-s du personnel.** Les élu.e.s FSU couvrent tous les champs d'intervention : santé et droits des personnels, conditions de travail, action sociale, moyens alloués aux services publics, interventions auprès des élus locaux...

La vocation de la FSU est de s'adresser à l'ensemble des personnels. La liste de 20 candidates et candidats, issu-e-s de toutes les catégories que nous présentons est l'affirmation de cette vocation.

Au-delà des instances, c'est au quotidien que nous luttons pour la reconnaissance de tous les personnels, pour faire vivre et respecter les règles collectives, remettre de l'équité et de la transparence là où le ministère veut imposer l'opacité.

**Face aux politiques libérales qui cherchent à détruire les services publics, à faire entrer notre système éducatif dans l'ère de la contractualisation, à mettre fin au statut des fonctionnaires en mettant les agents en concurrence, il est indispensable d'établir un rapport de forces à la hauteur des attaques que nos professions subissent de toutes parts.**

**Le gouvernement a voulu détruire nos droits.  
Allons voter pour les défendre!**

Voter pour la FSU et ses syndicats, c'est montrer son attachement à la démocratie sociale en renforçant le rôle et le poids des représentant.e.s du personnel. Voter pour la FSU et ses syndicats, c'est soutenir un syndicalisme de propositions et d'actions construites collectivement avec l'ensemble des personnels.

**La FSU : une force au service de tous les combats**  
**Pour la FSU, il n'y a pas de petits combats et nous sommes fier-e-s de ceux que nous menons avec vous.** Ainsi, dans l'académie la FSU est intervenue lors du projet de construction du nouveau lycée de Hanches pour que la Région prévoit de construire les équipements sportifs



nécessaires, comme elle est intervenue fermement auprès du conseil départemental de l'Eure-et-Loir pour sauver l'existence du collège Jean Moulin.

Au niveau des DSDEN, la FSU et ses syndicats interviennent et mobilisent pour éviter des fermetures de classes au moment de la carte scolaire du premier degré ou pour obtenir une meilleure répartition des moyens en collège.

Cet engagement au quotidien permet à la FSU et ses syndicats d'être au plus près des personnels, de sentir le pouls de la profession et ses attentes.

Salaires, retraites, réformes du collège, du baccalauréat, de la voie professionnelle, loi Rilhac, égalité professionnelle... Sur tous ces sujets, la FSU recherche l'unité syndicale la plus large pour des mobilisations majoritaires, massives, qui permettent de peser dans le débat public.

À l'heure où l'unité n'a jamais autant été nécessaire, vous pouvez contribuer à la construction d'une force syndicale rassemblée en renforçant la fédération qui porte cet objectif.

**Votez pour les personnels, votez pour le service public, votez et faites voter pour la FSU !**

Imprimé par ISF, 2 rue des Onze Arpents, 41000 Blois - dépôt légal à parution - Encart gratuit, ne peut être vendu



# ENGAGÉ-ES POUR LES SERVICES PUBLICS



Je  
vote  F.S.U.



## Le CSA, nouvelle instance

Les services publics sont une idée d'avenir.

Le Comité Social d'Administration (CSA) est une instance, créée par la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019.

Cette instance reprend principalement les prérogatives du Comité Technique (CT) et du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) à travers sa Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT à retrouver dans l'encadré). Il y sera en particulier question des opérations de carrière, de l'orientation des élèves, des postes et des DHG.

Les instances de dialogue avec l'administration demeurent incontournables pour nos actions syndicales. Elles nous permettent, à travers nos représentant-es élu-es de porter les voix de nos professions et de réorienter, le plus souvent possible, les décisions administratives dans l'optique d'un meilleur fonctionnement du service public d'Éducation Nationale. Les échanges directs entre élu-es du personnel et les cadres du

rectorat permettent de régler de nombreuses situations : les exemples les plus nombreux ont eu lieu lors du début de la pandémie de Covid pour faire respecter les droits des personnels.

Forte de ses réseaux de terrain, de sa maîtrise des dossiers et de ses mandats exigeants, la FSU est écoutée et souvent entendue. Nous revendiquons une fonction publique de carrière (des traitements fortement revalorisés qui progressent significativement au fil des années), des équipes

pluriprofessionnelles étoffées (pour réduire le nombre d'élèves par classes, bénéficier de professionnel-le-s à même de les accompagner dans et en dehors de la classe). Cette amélioration des conditions de travail passe aussi par l'amélioration des conditions d'affectation et de leur transparence : mutations, services partagés et remplacements. Ce sont à la fois la portée et la nature de nos interventions qui sont développées dans la suite de cette publication.

### Des CHSCT à la FSSS-CT

La loi de transformation de la Fonction Publique impose la fusion des CHSCT et des comités techniques au sein de la nouvelle instance, le CSA. Celui-ci comprend en son sein une formation spécialisée en sécurité, santé et conditions de travail. Grâce aux interventions de la FSU, celle-ci conserve la plupart des prérogatives des CHSCT, notamment le droit d'enquête et de visite.

En outre, pour la première fois, la moitié des membres composant la FS-SSCT sera élue directement par les agent-e-s. On peut craindre une dilution des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail au sein du CSA plénier. Cependant, l'articulation entre les compétences propres de la FS-SSCT et du CSA devra être travaillée et les représentant-e-s de la FSU se battront au sein de cette nouvelle instance pour que les travaux commencés dans les CHSCT et les méthodes de travail que nous avons imposées perdurent. Même si la FSU revendique l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique et le maintien de CHSCT de plein exercice, ses représentants s'impliqueront pleinement dans la nouvelle formation spécialisée afin que les droits des personnels, leurs conditions de travail et leur santé au travail soient défendus et garantis.

## Les commissions paritaires vivent encore !

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique, le gouvernement voulait se débarrasser des CAP et du contrôle des actes de l'administration par les élu-e-s du personnel. Néanmoins, celles-ci demeurent, même si leurs périmètres et leurs compétences ont changé.

Rappelons-le, les fonctionnaires sont, vis à vis de l'administration, dans une position statutaire et réglementaire et non contractuelle. C'est à dire qu'individuellement, ils et elles ne sont pas en mesure de négocier avec leur employeur leur conditions d'emploi ou de rémunération, par exemple, mais que ce sont le Parlement et le Gouvernement qui les fixent. Pour éviter les décisions arbitraires et garantir l'égalité de traitement des agents, le statut prévoit l'existence de commissions administratives paritaires chargées de contrôler les décisions administratives. La création des CAP répondait donc à la mise en œuvre des principes démocratiques et républicains au sein de la Fonction Publique.

Imprégnés par leurs dogmes néolibéraux, le

gouvernement et la majorité présidentielle remettent en cause ces principes fondateurs pour casser les cadres collectifs et individualiser les carrières et la gestion des personnels. Toutefois, grâce aux interventions de la FSU, la loi de transformation de la Fonction Publique n'a pas pu aller au bout de cette logique et l'existence des CAP a été maintenue, avec cependant des compétences restreintes et un périmètre plus important.

### Encore des compétences importantes

Non plus organisées par corps, mais par grandes catégories, elles conservent des compétences essentielles en matière disciplinaire, de titularisation ou de recours dans le cadre des rendez-vous de carrière. Grâce à l'expérience et à l'opiniâtreté des élu-e-s des syndicats de la FSU, les CAP vivent donc encore et la présence de la FSU en leur sein permettra de lutter contre les décisions arbitraires de l'administration et de garantir la transparence des opérations.

Les élu-e-s de la FSU continueront à se battre pied à pied pour que les CAP retrouvent l'entièreté de leurs compétences.

### La CCP AED / AESH au service des personnels

Personnels précaires, les AED et les AESH disposent néanmoins d'une CCP (commission consultative paritaire) au niveau académique. La FSU s'est toujours battue pour que les compétences de cette instance soient élargies, notamment en matière de recrutement et de mutation, même si aujourd'hui elles sont limitées aux questions disciplinaires et de non renouvellement de contrat.

Les représentant-e-s désigné-e-s par la FSU sont les seul-e-s à avoir siégé à l'ensemble des CCP. Ils et elles ont pu y défendre les collègues AED et AESH et intervenir pour y faire respecter leurs droits.

Au cours du dernier mandat, les représentant-e-s de la FSU ont obtenu une harmonisation des contrats d'AESH sur l'académie et des contrats de trois ans pour les AED.

En votant pour la FSU à la CCP des AED et AESH, vous permettrez à vos représentant-e-s de continuer à défendre vos droits et à obtenir des améliorations de la condition des AED et AESH.

### La FSU engagée au service de la santé des personnels

Si le CHSCT (future FSSSCT) a pour but de proposer des recommandations applicables à un même type de situations, la question de la santé des personnels ne s'arrête pas à cette seule instance. Quotidiennement, les représentants du personnel de la FSU informent les collègues de leurs droits en terme de santé au travail et les accompagnent dans leur démarche.

#### Des gains non négligeables...

Au cours de ces quatre dernières années, la FSU a continué à œuvrer pour l'amélioration des droits existants et pour l'obtention de nouveaux : en quatre ans, le nombre de postes adaptés et les moyens alloués aux allègements de temps de service ont augmenté. Les congés longue maladie fractionnés ont enfin été mis en place. Le temps partiel thérapeutique n'est plus restreint à un mi-temps et les conditions d'accès sont devenues moins contraignantes.

#### ...mais toujours insuffisants :

Pour autant, la FSU continue à demander plus de moyens pour les postes adaptés et les allègements de service dont le nombre, bien qu'en augmentation, ne permet pas de répondre à toutes les situations « médicales » d'urgence.

Le combat pour les droits en matière de santé passe également par l'aménagement des fins de carrière et la revendication d'une cessation progressive d'activité.

#### De la commission de réforme au conseil médical en formation plénière :

Les représentants de la FSU défendent les personnels dont le dossier passe devant le conseil médical.

**Voter pour la FSU c'est renforcer vos droits en matière de santé au travail !**

## Dans les instances : gestion des personnels et des moyens

### Les enseignant-e-s et assimilé-e-s : gestion et transparence

La loi de transformation de la fonction publique (TFP) a considérablement opacifié les opérations de promotions et de mutations. Pourtant les représentant-e-s de la FSU, par leur suivi, ont toujours une influence sur celles-ci. Elles et ils accompagnent les personnels en amont, analysent les résultats en aval et interviennent lors des discussions sur les lignes directrices de gestion (LDG) académiques.

Les LDG, sur la mobilité et les carrières, ont été mises en place pour conserver une certaine structure dans les opérations de promotions et de mutations suite à la loi TFP. Elles sont débattues en groupes de travail et en instances entre nos représentant-e-s élu-e-s et l'administration, dans les limites imposées par le droit et les LDG ministérielles. Les représentant-e-s de la FSU, majoritaires, y prennent toute leur place pour revendiquer une dimension collective à toutes ces opérations qui ont été individualisées et opacifiées par la loi TFP.

D'une part, pour rendre ces opérations plus explicites afin de retrouver de la transparence pour tous les personnels concernés.

D'autre part, pour demander de nouveaux droits ou lutter contre les tentatives de déstructurations ministérielles qui poussent au développement d'un mouvement hors barème et généraliseraient le recrutement local.

### 1er degré : l'importance des CAPD

Depuis la loi Transformation de la Fonction Publique, les promotions et les mutations des enseignants du 1er degré sont régies par des Lignes Directrices de Gestion académiques qui font l'objet d'échanges entre les représentant-e-s du personnel et les représentant-e-s de l'administration.

Promotions : la ténacité du SNUipp-FSU a permis de conserver les règles départementales établies avant 2019. En l'absence de transparence, c'est grâce à la vigilance collective que le SNUipp-FSU parvient à faire corriger des tableaux d'avancement.

Mouvement : incompréhensibilité et opacité sont devenues la règle ! Le SNUipp-FSU informe et aide les collègues à construire un mouvement correspondant au mieux à leur stratégie de mutation.

#### Recours : le SNUipp-FSU à vos côtés pour faire vivre vos droits !

Bien que dessaisies de l'étude collective des opérations de carrière, les CAPD conservent toutes leurs compétences en matière de recours. Le SNUipp-FSU a obtenu la révision de l'affectation des collègues nommé-e-s hors vœux au mouvement. En CAPD « Recours promotions », il parvient à faire modifier des avis.

Alors stop à la censure !

Faire du collectif une force au service de la profession et des personnels, c'est l'apanage du SNUipp-FSU et de l'ensemble des syndicats de la FSU !

### 2nd degré

Dans le second degré, les lignes directrices de gestion académique s'appuient sur celles ministérielles. Les règles sont les mêmes pour les agrégé-e-s, certifié-e-s, CPE, PEPS, PLP et PsyEN, même si ces corps sont gérés indépendamment. Du côté des promotions, que ce soit pour les accélérations d'échelon ou le changement de grade à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, l'objectif premier est de retrouver une transparence et la possibilité de s'assurer que toutes et tous soient traité-e-s équitablement, en particulier pour les opérations liées à la classe exceptionnelle qui sont les plus opaques. Ceci passe déjà par notre demande répétée d'obtenir les barèmes des dernier-e-s promu-e-s pour que chacun-e puisse connaître sa situation.

Du côté du mouvement, il s'agit de travailler à éviter les situations de blocage et de permettre à toutes et tous d'obtenir une mutation dans un délai raisonnable. Ce n'est pas le cas actuellement, en particulier à cause des fortes différences d'attractivité entre les départements de l'académie, du nombre de postes disponibles et du risque d'obtenir un poste en service partagé. C'est toute l'action de la FSU sur la mobilité, aux niveaux académique et national, qui vise à plus de fluidité et à la transparence dans les affectations.

Sur ces deux sujets, l'objectif de la FSU est le rétablissement des commissions paritaires, indispensables pour permettre aux élu-e-s du personnel d'assurer le bon déroulement de toutes ces opérations.

## Les personnels non enseignants

Lors des différents CTA, la FSU est intervenue pour défendre les droits des personnels Non-Enseignants et faire entendre leurs revendications.

Ils étaient représentés dans cette instance par des élus Administratifs, Techniques, mais aussi par des personnels de santé et sociaux.

Dans la nouvelle instance, le CSA, nous aborderons les mêmes sujets que lors des CTA.

• des projets de textes réglementaires relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services. La FSU a participé aux négociations à tous niveaux pour y défendre les droits des personnels contre tout recours imposé au télétravail.

• des projets de lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, aux orientations générales en matière de mobilité et aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. La FSU demande le rétablissement des compétences des CAP en matière de mobilité et de promotion.

• De la politique indemnitaire, ex : revalorisation du RIFSEEP. La FSU revendique l'Égalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires.

• Des créations et suppressions de postes, les demandes de rompus de temps partiel, la requalification des postes, la refonte de la carte comptable. La FSU revendique l'arrêt de la politique de déqualification des emplois.

L'arrêt des suppressions de postes, des créations à la hauteur des besoins dans toutes les filières. Le retour à des agences comptables à taille humaine.

Les EPLE doivent rester des opérateurs publics de l'état et non devenir des opérateurs des collectivités territoriales.

• Le projet du plan de formation. Ex : école de la formation. La FSU revendique pour la formation initiale, une mise en place d'une formation post-recrutement. Pour la formation continue, pour toutes les filières professionnelles, pour tous les métiers, notamment dans le contexte de la nouvelle organisation des formations académiques une formation de qualité et adaptée pour favoriser l'avancement et le déroulement de carrières de toutes et tous.

• Les projets d'aménagement modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service. La FSU revendique, une réelle prise en charge par la médecine du travail de l'ensemble des personnels, avec un suivi médical et la réalisation par l'employeur de fiches de prévention aux expositions. L'attribution de moyens pour renforcer la protection de la santé et sécurité au travail. L'accès au Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST) dématérialisé pour tous

Les CSA connaissent également des questions pour lesquelles des statuts particuliers prévoient leur consultation.



### Jeunesse et sports

Les services départementaux Jeunesse, Engagement, Sports ont rejoint les DSDEN en janvier 2021 lors de la fusion des 2 Ministères. Avec la Délégation régionale académique - DRAJES, ces structures coordonnent les politiques publiques en direction de la Jeunesse et du Sport sur les différents territoires.

Les SDJES-DRAJES sont frappés depuis 10 ans par les suppressions de postes, alors que les missions s'accroissent. L'Inspection générale en mai 2022 chiffre cette perte à 50% en 10 ans.

L'accompagnement des accueils collectifs de mineurs, la promotion des politiques d'engagement des jeunes, le soutien aux associations méritent des mesures plus efficaces que l'extension du Service National Universel sans réflexion sur les moyens.

Le développement du sport, de l'emploi en son sein, les équipements sportifs des collectivités méritent une politique publique ambitieuse, plus efficace et transparente que l'Agence Nationale du Sport (épinglée par la Cour des comptes) processus de privatisation des politiques sportives.

Lors du CT Académique du 15 mars ce sont les élus FSU qui ont alerté sur la situation dramatique de l'Indre et du Loir et Cher : sous-effectif menaçant missions et santé des agents. Interventions au CT des Services Académiques par la FSU en avril et en juin 2022.

Pour ne plus subir un fonctionnement en « mode dégradé », pour une meilleure intégration, votez pour les listes FSU !



# Des candidates et candidats engagé-es au quot



Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

**ENGAGÉ-ES POUR  
LES PERSONNELS  
ET LES ÉLÈVES**

## Le CSA Académique, vos élu-e-s s

Joanna Pfeiffer  
Professeure certifiée  
Loir et Cher



Paul Agard  
Professeur des écoles  
Indre et Loire



Vanessa Neuville  
Professeure de lycée professionnel  
Loiret



Béatrice Bardin  
Professeure d'EPS  
Cher



Marie Merlet  
ITRF  
Loir-et-Cher



Lise B  
Assistan  
Loi



Du 1<sup>er</sup> au 8

**FAITES ENTEND**  
avec les syndi



Toutes les infos, nos publications,  
listes et professions de foi  
sont sur le site



Aline Pasnon  
Professeure des écoles  
Loir-et-Cher



Jule Pascual  
Psychologue de l'éducation nationale  
Indre et Loire



Catherine Tessier  
Professeure d'EPS  
Loir-et-Cher



Patricia Berthaud  
Personnelle de direction  
Eure-et-Loir



Céline Prier  
Professeure  
Eure-et-Loir

## Elles et ils vous représenteront au sein de la FS-SSCT en remplacement du CHSCTA

Pour être prêt à siéger et à défendre les personnels au plus vite, la FSU vous présente les candidats qui vous représenteront au sein de la FS-SSCT académique, l'instance qui remplacera le CHSCTA.



**David Badier**, professeur certifié dans l'Indre et Loire, actuel secrétaire du CHSCTA, sera candidat à la fonction de secrétaire de la FS-SSCTA.

**Vanessa Neuville**, professeure de lycée professionnel dans le Loiret, actuellement membre du CHSCTA

**Paul Agard**, professeur des écoles dans l'Indre et Loire, actuellement membre du CHSCTA,

**Béatrice Bardin**, professeure d'EPS dans le Cher,

**Antonin Pennetier**, professeur agrégé dans le Cher, actuellement membre du CHSCTA

**Virginie Talois**, ITRF dans le Loiret, actuellement membre du CHSCTA

**Céline Prier-Chéron**, professeure des écoles dans l'Eure-et-Loir, actuellement membre du CHSCTA

**Arnaud Cochard**, AESH dans l'Eure-et-Loir

**François Murail**, professeur de lycée professionnel dans le Loir-et-Cher

Faire progresser l'égalité professionnelle, c'est aussi faire avancer les droits de tous les personnels. C'est pourquoi la FSU a signé le protocole d'accord "égalité professionnelle" et s'est ensuite battue pour obtenir la désignation de référentes contre les violences sexistes et sexuelles dans les académies.



**Virginie Talois**, ITRF dans le Loiret, est actuellement membre du CHSCTA et a été désignée pour être la référente VSS académique. Suite à la signature du protocole d'accord "égalité professionnelle", la FSU s'est battue et a obtenu que des référentes VSS soient désignées dans les académies.

Virginie a pour rôle d'interroger, de suivre et de pousser l'administration à prendre toutes les mesures pour faire cesser les violences sexistes et sexuelles lorsque des cas sont connus.

C'est grâce à l'opiniâtreté des représentantes VSS dans les académies que les auteurs de violences sexistes et sexuelles commencent à être sanctionnés et que les victimes sont protégées.



Je vote  
F.S.U.



# ENGAGÉ-ES POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

idien pour vous défendre et vous représenter



Qui investiront pour le service public

Blazier  
Enseignante sociale  
Loiret



Antonin Penneret  
Professeur agrégé  
Cher



Lauriane Delaporte  
Professeure des écoles  
Loiret



Christophe Mayam  
Professeur de lycée professionnel  
Cher



David Badier  
Professeur certifié  
Indre et Loire



Elections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



ENGAGÉ-ES **POUR**  
NOS SALAIRES  
ET NOS MÉTIERS



8 décembre,  
RE VOTRE VOIX  
Associations de la FSU



Chéron  
des écoles  
et-Loire



Véronique Rochelle  
Professeure contractuelle  
Eure-et-Loir



Benjamin Salesses  
SAENES  
Loir-et-Cher



Charline Laurent  
Professeure des écoles  
Indre



Marielle Joyeux  
Infirmière  
Indre et Loire



Estelle Lauvergeat-Crépin  
Professeure des écoles  
Cher

Comment voter ?

 Je vote F.S.U.	1	Du 11 au 24 octobre Je vérifie mon inscription sur les listes électorales
	2	Du 7 au 17 novembre Je récupère ma notice de vote contre signature
	3	Du 1er au 8 décembre Je vote
Oups !		J'ai perdu ma notice Je demande le réassort de mes identifiants



ENGAGÉ-ES POUR  
L'ÉCOLE PUBLIQUE  
ET SES PERSONNELS





# La FSU engagée aux niveaux académique, régional et départemental

## L'orientation: le cheval de Troie du libéralisme ou un marché à conquérir

Depuis plusieurs années, des associations diverses tentent de pénétrer dans les établissements scolaires au motif d'aider les élèves dans leurs choix d'orientation ou dans la constitution de leur dossier « parcoursup ». Ces associations sont pour certaines labellisées par le ministère de l'EN et reçoivent des subventions, d'autres sont financées par des entreprises du cac 40 et la plupart font payer leur prestation en moyenne entre 300 et 500 euros.

Leur approche est toujours la même, faire émerger les « talents » et réduire les choix d'orientation à un accès à l'information sur les métiers et les formations. Chaque élève a un capital humain qu'il doit faire fructifier! La question de l'influence du milieu socio-culturel de l'élève, de son histoire familiale, des représentations véhiculées par ce même milieu, de son développement psycho-affectif est complètement évacuée.

Mais le ministère a également entrepris de détruire l'ONISEP (et les DRONISEP), opérateur public (depuis 1970) en charge de la production et la diffusion de brochures, en transférant aux régions la compétence « information sur les métiers et les formations » au risque de remettre en cause le principe d'un égal accès à l'information sur tout le territoire. Dans notre académie, la région a décidé de ne plus produire et diffuser la brochure post-bac.

Le rectorat d'Orléans-Tours par le biais d'une expérimentation, a sérieusement mis à mal le fonctionnement des CIO en permettant la mise à disposition de 6 postes à la région pris sur les moyens des CIO. Le risque à terme est qu'il ne reste qu'un CIO par département.

### La FSU exige :

- l'arrêt de cette expérimentation
- un CIO par bassin de formation soit 23 CIO dans l'académie, avec, pour chacun, un DCIO, des psyEN en nombre suffisant (1 psyEN pour 800 élèves) pour répondre aux demandes et des postes d'administratifs (les CIO ont connu plus d'une dizaine de suppressions de postes d'administratifs ces dernières années).
- Et pour permettre à chaque élève d'obtenir un diplôme et une qualification
- La création de vraies passerelles entre les différentes voies générales, technologiques et professionnelles
- L'augmentation du nombre de places dans les formations publiques
- Le droit de changer de formation
- L'accès à des formations variées sur un même bassin de formation
- L'augmentation des aides financières...



## Tri social à l'œuvre dans les lycées généraux et technologiques!

Bac local, suppression des séries, aggravation des inégalités entre élèves et entre établissements, évaluations permanentes, désorganisation des établissements, programmes trop lourds, dégradation des conditions de travail, explosion du groupe classe... Le réquisitoire contre la réforme du lycée portée par le gouvernement est long. Son articulation avec la logique de sélection de Parcoursup en fait un redoutable instrument de tri social. Les réformes s'accumulent et, telles les pièces d'un puzzle, forment l'image d'un système éducatif réorganisé à l'aune des logiques du marché. Au SNES-FSU, nous nous opposons à cette réforme, nous réclamons sa remise à plat. La démocratisation du lycée passe par une autre réforme du lycée!



conditions de travail des enseignants. La mise en œuvre de cette réforme s'est traduite dans l'académie par une suppression drastique du nombre de postes dans les lycées et par la mise en place d'une carte des enseignements de spécialité qui fait la part belle au privé (certains enseignements de spécialité rares sont ainsi proposés dans le lycée privé alors que le lycée public d'à côté en est privé !!). Elle a pu se faire aussi sans concertation avec les collègues dans certains établissements, avec des ouvertures et des fermetures, qui peuvent dépendre du bon vouloir uniquement des chefs-fes d'établissement.

Par ailleurs, nous n'avons eu de cesse dans la période de réclamer un seuil d'ouverture de classe à 30 pour les STMG (contre 35 actuellement) comme c'est le cas pour les STI2D. Ce ne serait que justice pour ces élèves dont la majorité est issue de CSP plutôt défavorisées. De même, nous demandons que certains enseignements optionnels de seconde puissent bénéficier de dérogation afin d'alimenter les filières en perte d'élèves comme les STL et les STS.

Au sein des comités techniques académiques, le SNES-FSU, avec la FSU, n'a eu de cesse de dénoncer cette réforme et de mettre en évidence ces incohérences, d'en montrer les dangers sur les élèves mais aussi sur les

## Défendre la formation professionnelle sous statut scolaire : un enjeu de société pour la FSU

Le SNUEP avec la FSU défend une formation professionnelle initiale ambitieuse, émancipatrice, ouverte à tous. Pour cela, l'enseignement professionnel scolaire doit être au cœur de toute politique de développement de l'offre de formation, impulsée par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Or la récente loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel contient des attaques violentes contre le service public d'éducation et ses personnels. Elle accentue la libéralisation du marché de la formation professionnelle, en supprimant toute régulation de l'offre de formation et en exacerbant la concurrence entre les lycées professionnels et les CFA, entre le statut scolaire et l'apprentissage.

Le SNUEP-FSU demande l'abrogation de cette loi et l'abandon pour l'enseignement professionnel de la double tutelle MEN-ministère du Travail.

La région Centre Val de Loire, très volontariste sur les questions de développement de l'apprentissage, demande un élargissement de ses compétences en matière de formation professionnelle et d'orientation. Tandis que le nombre d'élèves en LP baisse, elle tend à promouvoir toujours davantage l'apprentissage, auprès d'élèves de plus en plus jeunes, et ce dès la classe de 5<sup>ème</sup>.

Pour le SNUEP-FSU, les rectorats doivent avoir seuls la main sur l'offre de formation en LP. Cette offre, la plus large possible, doit tenir compte à la fois de la demande sociale des familles et des jeunes, des besoins économiques et de l'évolution de notre société (développement durable, écologique, nouvelles technologies...). Elle ne doit pas être guidée par l'adéquationnisme emploi-formation.

L'enseignement professionnel sous statut scolaire n'est pas soumis, comme l'apprentissage, aux aléas économiques et il est le seul à pouvoir garantir aux jeunes l'accès gratuit à une formation émancipatrice, sans aucune discrimination à l'embauche, ni risque de rupture de contrat.

Le SNUEP-FSU s'oppose à un retour à une formation professionnelle initiale type XIX<sup>e</sup> siècle où l'entreprise forme seule aux tâches professionnelles dont elle a immédiatement besoin.

## Les moyens pour les LP

Dans la voie professionnelle, le passage du bac pro de 4 à 3 ans avait entraîné une perte massive de postes. Le ministre Blanquer a accentué la dégradation en réduisant les heures disciplinaires, en partie remplacées par des dispositifs tels que la co-intervention, le chef-d'œuvre et les familles de métiers qui réduisent la professionnalisation des élèves aux 2 niveaux de première et terminale. Macron II veut achever les LP tels que nous les connaissons en faisant sauter le caractère national des formations et des diplômes. En effet, les dernières annonces font craindre le pire sur les futurs moyens attribués : augmentation de 50 % des périodes de stages, grilles horaires et cartes des formations décidées localement lycée par lycée en fonction des personnels présents pour les unes et selon des souhaits des entreprises locales pour les autres. La FSU est fermement opposée à cette vision de l'enseignement professionnel qui doit demeurer au service des élèves et non au service du patronat.

## Carte scolaire 1er degré : des dotations insuffisantes pour répondre aux besoins des écoles

**M**algré la baisse démographique que nous constatons depuis plusieurs années dans les écoles de notre académie, les moyens alloués à nos six départements ces six dernières années ont été insuffisants pour faire face aux besoins des écoles.

Les dotations n'ont pas permis de recréer des postes de RASED, dont une grande partie des antennes a disparu ou fonctionne avec un triptyque incomplet.

Des ouvertures de classe n'ont pas pu avoir lieu et un nombre non négligeable de fermetures a fragilisé certaines structures d'écoles.

Les postes d'enseignants en ITEP et IME ont fondu comme neige au soleil.

De plus, les priorités ministérielles (augmentation du temps de décharge des directeurs d'école, doublement des GS/CP/CE1 en REP et REP+, la limitation à 24 élèves par classe de GS/CP/CE1 hors éducation prioritaire) ont du être atteintes sans moyens spécifiques. Ainsi, le dispositif de Plus de Maître que de Classe, qui remportait pourtant l'adhésion des collègues exerçant en Éducation Prioritaire, a été supprimé.

L'absence de dotation spécifique s'est aussi

traduite par l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes de CE2/CM1 et CM2 dans lesquelles il n'est pas rare d'atteindre plus de 25 élèves. Nous aboutissons donc à des contradictions où des écoles en éducation prioritaire ont des effectifs plus chargés que ceux des écoles hors Éducation Prioritaire.

Pour le SNUipp-FSU, nos dirigeants devraient considérer la baisse démographique comme une chance pour le service public d'éducation. Elle doit permettre de maintenir des classes avec des effectifs réduits dans les zones rurales. Elle doit également permettre de rescolariser en nombre les TPS, qui se trouvent « évincés » des écoles depuis près de 15 ans.

Chaque année, les représentant-e-s du personnel du SNUipp-FSU sont en lien avec les écoles pour préparer les opérations de carte scolaire. Le SNUipp-FSU est le seul syndicat à rassembler, autour d'un même objectif, des enseignant-e-s, des parents d'élèves et des élus locaux couvrant l'ensemble de l'échiquier politique. Mettre certain-e-s élu-e-s devant leurs contradictions, c'est aussi ça la force de la FSU et du SNUipp-FSU!



## L'école pour toutes et tous : oui ! Mais pas à n'importe quel prix !

Les différents syndicats de la FSU qui interviennent dans le champ de l'Éducation Nationale défendent l'idée que tout élève est capable de réussir. Ils luttent pour que notre système scolaire cesse de reproduire, voire d'aggraver, les inégalités sociales. Parce qu'à la FSU nous revendiquons que tout élève est capable de réussir un cursus scolaire adapté à ses compétences, ses syndicats nationaux s'inscrivent dans la recherche d'une inclusion de qualité adaptée à chaque élève.

Cela passe par la nécessité d'alléger les effectifs par classe, de recruter des AESH en nombre suffisant pour permettre un accompagnement répondant aux besoins des élèves. Par ailleurs, la présence d'assistantes sociales pour accompagner les familles et intervenir auprès des élèves aux comportements perturbateurs peut être un levier utile.

### AESH : une revalorisation indispensable

Aujourd'hui, bien que la présence d'AESH auprès d'un grand nombre d'élèves en situation de handicap soit indispensable, cette profession n'est toujours pas reconnue à sa juste valeur.

La FSU revendique la création d'un statut de catégorie B, des emplois à temps plein, une formation initiale et continue de qualité, des grilles salariales à la hauteur des missions confiées, et un recrutement à la hauteur des besoins des élèves, dont le temps d'accompagnement est devenu insuffisant depuis la mise en place des AESH collectives.



## Moyens second degré : 4 ans de mandat, 4 ans de luttes contre une politique destructrice

**L**a politique de réduction des moyens dans le second degré voulue par notre ancien ministre Blanquer, s'est traduite par une suppression de 223 postes dans l'académie, soit l'équivalent de 5 collèges !

Les élu-e-s de la FSU n'ont cessé durant ces 4 années de se battre pour le maintien des postes dans les établissements. Cela s'est traduit en cette rentrée 2022 par le sauvetage de 12 postes, bien que ce soit insuffisant au regard des besoins dans les établissements : sans nos interventions ces 12 postes seraient perdus.

Concernant le collège, nous continuons à dénoncer l'allocation progressive des moyens (préconisée par le rapport Mathiot-Azéma) dont l'objectif est de faire disparaître l'éducation prioritaire. Le rectorat d'Orléans-Tours a décidé de manière unilatérale de la mettre en place. Concrètement, tous les établissements quelle que soit leur typologie, éducation prioritaire ou non, se voient octroyer une dotation avec des seuils d'ouverture de classes à 30 élèves !

Une allocation progressive de moyens vient éventuellement abonder la dotation initiale (73 établissements sur 230 collèges n'en perçoivent

pas). Elle comprend 4 critères : un indice de positionnement social, un indice d'éloignement, la taille des établissements, la proportion d'élèves en ULIS et UPE2A dans l'établissement. Elle peut permettre de créer des dédoublements ou de nouvelles classes en fonction des choix faits par l'établissement, et au final les choix du chef d'établissement. Pour de nombreux établissements en éducation prioritaire, l'allocation donnée ne permet pas d'ouvrir les classes nécessaires pour avoir des effectifs plus faibles, c'est le cas au collège Bégon à Blois, Vinci à Romorantin, Rabelais à Blois, Edouard Vaillant à Vierzon...

Au contraire, nous demandons qu'un seuil différent d'élèves par classe soit mis en place pour les établissements : 20 élèves maximum en éducation prioritaire, 24 pour les autres établissements. C'est pour nous, le seul moyen de garantir aux élèves des établissements de l'éducation prioritaire en particulier, des conditions d'étude un tant soit peu favorables et des conditions de travail pour les collègues qui leur permettent de durer dans ces établissements.



### Une inclusion qui a des limites

Pour la FSU, tout élève a des marges de progression et doit être accompagné pour exprimer son potentiel. En effet, pour les enfants à besoins éducatifs particuliers, la posture d'élève doit être accompagnée durablement. L'EN doit se donner les moyens humains, matériels et financiers de ses ambitions. Pour cela, elle se doit de doter enfin le milieu scolaire en suffisance pour une scolarité plus sereine pour tous et toutes.

Parfois, les troubles ne sont pas compatibles dans la dynamique d'une classe ordinaire. Pour permettre à ces enfants d'évoluer, il est impératif d'augmenter les places dans les dispositifs adaptés que ce soit IME ou ULIS. De plus en plus souvent, des élèves relevant d'ULIS se retrouvent en milieu ordinaire et des enfants relevant d'IME en dispositifs ULIS. Cette inadéquation avec les besoins de l'enfant représente une violence institutionnelle dont pâtissent élèves comme professeurs.



Je vote





## La FSU s'engage pour tous les personnels et pour le système éducatif



**A**u quotidien, les militantes et militants de la FSU, toutes et tous agents des services publics, le plus souvent au sein du ministère de l'Éducation Nationale et de la

Jeunesse, s'engagent pour les personnels, pour une certaine conception du service public, pour l'intérêt général et la justice sociale.

L'ADN de la FSU, c'est son combat pour l'intérêt général, la conviction que la lutte contre les inégalités passe par un système éducatif de haut niveau, avec des personnels qualifiés, formés et correctement rémunérés, qui garantit à la jeunesse un enseignement de qualité, lui permettant de s'épanouir, de se construire en tant que future Femme ou Homme, citoyenne ou citoyen, travailleuse ou travailleur.

### La question des salaires et de la revalorisation

Pour accomplir cette tâche, il faut des personnels reconnus pour leur utilité sociale, qu'ils soient enseignant·e·s ou non enseignant·e·s. Après des années de gel de la valeur du point d'indice, il faut d'urgence engager un processus de revalorisation salariale qui passe par une augmentation de la valeur du point d'au moins 10%, mais également agir sur les carrières, en revalorisant les grilles ou en accélérant les passages d'échelons. Il faut ouvrir le chantier PPCR et poursuivre sa logique

de suppression de barrières entre les différents grades, voire en fusionnant certains. Quand certains demandent « l'abrogation » de PPCR, la FSU considère au contraire qu'il s'agit d'une base sur laquelle on peut s'appuyer pour aller vers le découplage complet de l'évaluation et de l'avancement et que, malgré ses insuffisances, cet accord a permis des gains salariaux variables en fonction des catégories, mais non négligeables et qui manqueraient cruellement au regard de l'inflation que l'on connaît aujourd'hui.

### Les retraites et les actions interprofessionnelles

La FSU considère que la défense du service public d'éducation et de son personnel est inséparable de la défense et de la conquête de nouveaux droits pour l'ensemble du monde du travail. C'est pourquoi elle s'opposera à toute réforme des retraites qui conduirait à un allongement de la durée de cotisation ou à un nouveau recul de l'âge de départ. Attachée à un système de retraite par répartition à prestations définies, elle s'opposera également à tout système de retraite par points qui, par nature, dégrade le niveau des pensions sans le garantir. Pour la FSU, la retraite est un

droit à la vie après une vie de travail. Elle doit donc garantir un départ en bonne santé pour en profiter véritablement.

### La Fonction Publique et le statut

Fidèle à ses principes, la FSU se battra pour que les principes du statut général garantissent que les agents publics soient au service de l'intérêt général. C'est un enjeu démocratique majeur pour affronter les défis à venir. La FSU continuera donc à s'opposer à la Loi de transformation de la Fonction Publique, et ses élu·e·s et représentant·e·s continueront à intervenir dans toutes les instances pour contrôler les décisions de l'administration et défendre les personnels et le service public.

## MAI 04/22 Traitement des fonctionnaires Quel rattrapage du pouvoir d'achat ?



Professeurs des écoles, AESH exerçant dans le 1er degré

Personnels du 2nd degré général et technologique

Professeur·e·s d'EPS

Professeur·e·s de lycée professionnel

Administration Scolaire Universitaire, Bibliothèques, ingénieur·e·s et technicien·e·s

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,  
**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX**  
avec les syndicats de la FSU

Infirmière·e·s et conseillère·e·s de santé

Inspecteur·rice·s et inspecteur·rice·s pédagogiques

Personnels de direction

Éducation populaire, action sociale, socioculturelle et sportive

Assistants sociaux de la Fonction Publique